



# COMITÉ DES PÊCHES

## Trente-sixième session

8-12 juillet 2024

## LA SÉCURITÉ EN MER DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

### Résumé

Le présent document d'information fournit des renseignements supplémentaires concernant le document de travail COFI/2024/11, notamment:

- les activités menées actuellement par la FAO sur la sécurité et le travail décent dans le secteur de la pêche, plus particulièrement sur les normes de sécurité des navires de pêche, le renforcement des capacités et la promotion d'un système d'assurance pour les pêcheurs;
- la création d'une base de données sur la sécurité des pêcheurs, les accidents et la mortalité, conformément à la recommandation formulée par le Comité des pêches, à sa 35<sup>e</sup> session;
- l'atelier d'experts consacré à l'amélioration de la sécurité et de la protection des observateurs des pêches, organisé à la suite de la cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes (ci-après «le Groupe de travail ad hoc mixte»), qui s'est tenu à Genève, du 8 au 12 janvier 2024;
- les résultats de la sixième Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche (IFISH6), qui s'est tenue à la FAO (Rome), du 8 au 12 janvier 2024;
- les lacunes au niveau des directives mondiales relatives à la sécurité en mer pour la pêche à petite échelle.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Florence Poulain  
Spécialiste des industries de la pêche  
[Florence.Poulain@fao.org](mailto:Florence.Poulain@fao.org)

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document d'information fournit des renseignements supplémentaires concernant le document de travail COFI/2024/11 (Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du cadre stratégique de l'Organisation).
2. Les pêcheurs et les travailleurs du secteur de la pêche jouent un rôle essentiel dans les chaînes de valeur des aliments d'origine aquatique qui approvisionnent les marchés locaux, régionaux et mondiaux. La filière fournit des emplois directs à quelque 61,8 millions de personnes<sup>1</sup> et génère un grand nombre de postes de travail dans l'industrie de transformation et les services, indispensables pour les économies locales et le commerce international.
3. La pêche commerciale demeure l'une des professions les plus dangereuses au monde. La plupart des accidents et des décès se produisent dans le cadre de la pêche artisanale et à petite échelle. Selon les estimations, le secteur de la pêche à petite échelle représente près de 40 pour cent des prises mondiales et emploie 90 pour cent des personnes travaillant dans les pêches de capture<sup>2</sup>. Toutefois, la pêche à petite échelle ne bénéficie pas de la même attention en termes de programmes de formation des équipages et de normes de construction des navires. La plupart des pays ne disposent pas de normes de sécurité minimales pour la pêche à petite échelle (stabilité des petits navires, exigences en matière de vêtements de flottaison individuels, formation et délivrance de permis).
4. La question de la sécurité en mer pour la pêche à petite échelle figure à l'ordre du jour de la FAO depuis 1987 et a été soulevée à nouveau en 2022, lors de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches de la FAO. Le Comité s'est dit satisfait des travaux que la FAO a menés conjointement avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI) sur la sécurité et les conditions de travail décentes dans le secteur de la pêche, a appelé les membres, les organes régionaux des pêches et les autres organisations internationales pertinentes à mettre en commun des informations et des données d'expérience sur ces questions et a encouragé tous les membres à ratifier et à appliquer la Convention sur le travail dans la pêche de l'OIT (C. 188), ainsi que la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (Convention STCW-F) et l'Accord du Cap sur la sécurité des navires de pêche de l'OMI<sup>3</sup>.
5. En outre, le Comité a salué le travail effectué par la FAO en matière de renforcement des capacités pour assurer des conditions de travail décentes et la sécurité en mer, en mettant l'accent sur la réduction des accidents et des décès chez les petits pêcheurs, sur les normes de sécurité des navires de pêche et sur la promotion de l'assurance et de la protection sociale dans le secteur de la pêche. Il a également demandé à la FAO de soutenir davantage les pays en développement pour ce qui est de la sécurité dans le secteur de la pêche et de prendre l'initiative de créer une base de données sur la sécurité des pêcheurs, les accidents et la mortalité<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> FAO. 2024. La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Vers une transformation bleue. Rome.

<sup>2</sup> FAO, Université Duke et WorldFish. 2023. *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles – Les contributions de la pêche artisanale au développement durable*. Rome.

<sup>3</sup> Rapport de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches, paragraphe 18 i.

<https://openknowledge.fao.org/items/00aa6a60-5b66-41fb-9c00-6ab2ee3a9b26>

<sup>4</sup> Rapport de la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches, paragraphe 18 j.

## II. ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

6. Les activités de la FAO relatives à la sécurité dans le secteur de la pêche s'articulent autour de trois axes. Le premier concerne les directives, les codes et le soutien aux politiques. En 2023, la FAO a travaillé en collaboration avec l'Organisation intergouvernementale du Programme du Golfe du Bengale (BOBP-IGO) afin d'élaborer un plan d'action régional pour l'amélioration de la sécurité, du travail décent et de la protection sociale dans le secteur de la pêche, au sein de la région couverte par le Programme du Golfe du Bengale. Le plan a été préparé en consultation avec les principales parties prenantes, les experts et les autorités concernées, et prend en compte les priorités des membres du BOBP-IGO au cours de la période 2023-2032<sup>5</sup>. La FAO a également collaboré avec le BOBP-IGO et des experts sri-lankais à la traduction en tamoul et en cingalais<sup>6</sup> des *Mesures de sécurité recommandées pour les navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 m et les navires de pêche non pontés*, élaborées par la FAO, l'OIT et l'OMI.

7. Le deuxième axe porte sur l'assistance technique fournie aux États membres de la FAO au titre du Programme ordinaire et des fonds extrabudgétaires. En 2023, la FAO a organisé des ateliers de formation de formateurs traitant de la sécurité de la pêche à petite échelle, en collaboration avec des interlocuteurs gouvernementaux en Asie (Philippines, Sri Lanka), dans les Caraïbes (Grenade) et en Amérique latine (Nicaragua). Un guide de formation sur les règles de navigation en mer pour la pêche à petite échelle a été élaboré en langue chinoise<sup>7</sup>, en partenariat avec l'Université Shanghai-Océan. Ce guide est basé sur le cours en ligne intitulé «Règles de navigation en mer pour les pêcheurs artisanaux», et vient le compléter<sup>8</sup>. Un guide traitant de la sécurité en mer a été élaboré à l'intention des petits pêcheurs du Pacifique et met l'accent sur certains aspects de la construction et de l'équipement des bateaux de pêche<sup>9</sup>. Des affiches destinées à attirer l'attention des petits pêcheurs sur les pratiques de pêche sécurisées ont été mises gratuitement à leur disposition<sup>10</sup>.

8. Le troisième axe est celui de la coopération continue et de longue date avec les organisations internationales et d'autres organisations, en particulier l'OIT et l'OMI, en matière de sécurité dans le secteur de la pêche. La FAO soutient la promotion et la ratification des conventions internationales sur la sécurité dans le secteur de la pêche (Accord du Cap et Convention STCW-F de l'OMI) et aide les membres à les mettre en œuvre. L'Organisation a entamé une collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aux fins de l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la prévention de la noyade. Elle contribue aux

---

<sup>5</sup> FAO. 2023. *Plan of action for enhanced safety, decent work and social protection in the fisheries sector of the Bay of Bengal Programme region (BOBSAFE)* (plan d'action régional en faveur du renforcement de la sécurité, de conditions de travail décentes et de la protection sociale dans le secteur de la pêche, au sein de la région couverte par le Programme du golfe du Bengale). Rome. <https://doi.org/10.4060/cc8204en>.

<sup>6</sup> FAO/OIT/OMI. 2023. *Mesures de sécurité recommandées pour les navires de pêche pontés d'une longueur inférieure à 12 m et les navires de pêche non pontés*. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/3d78177f-bfeb-5566-ae97-a4cb55984b4f>

<sup>7</sup> FAO. 2023. «Règles de navigation en mer pour les pêcheurs artisanaux». Rome. <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=855>

<sup>8</sup> Le cours en ligne intitulé «Règles de navigation en mer pour les pêcheurs artisanaux» a été publié en 2021 et est disponible en anglais, chinois, espagnol et français à l'adresse suivante: <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=704>

<sup>9</sup> FAO. 2023. *Sécurité en mer pour la pêche artisanale*. Apia. <https://openknowledge.fao.org/items/0b464531-2a31-4999-b97a-527b1f8e009e>

<sup>10</sup> Les affiches sont disponibles, en anglais, à l'adresse suivante: [www.fao.org/fishing-safety/news-events/news/detail/en/c/1628567/](http://www.fao.org/fishing-safety/news-events/news/detail/en/c/1628567/)

manifestations de sensibilisation au niveau mondial organisées par l'OMS à l'occasion de la Journée mondiale de la prévention de la noyade, célébrée le 25 juillet<sup>11</sup>.

9. Le site web de la FAO consacré à la sécurité dans le secteur de la pêche propose une plateforme utile au partage d'informations, disponible à l'adresse suivante:  
<https://www.fao.org/fishing-safety/fr/>.

### III. NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES NAVIRES DE PÊCHE

10. La FAO a apporté son soutien au secteur de la pêche au Sri Lanka en proposant de nouveaux modèles de petits bateaux de pêche sans pont. Ces petits bateaux plus sûrs, plus solides et de meilleure qualité<sup>12</sup> peuvent permettre de réduire les pertes de vies humaines en mer et de soutenir le processus d'adaptation au changement climatique dans le secteur de la pêche au Sri Lanka et dans d'autres régions du monde. Différents facteurs ont été pris en compte lors de la conception, notamment les faiblesses des bateaux existants, les méthodes de pêche, la sécurité en mer et les défis actuels liés au changement climatique. Le résultat est un bateau polyvalent qui existe en deux versions: 20 pieds (6 mètres)<sup>13</sup> et 23 pieds (7 mètres)<sup>14</sup>. La coque est faite de plastique renforcé de fibres de verre, conformément aux normes internationales de qualité et de sécurité en matière de construction. La structure du bateau est solide, ce qui lui confère une plus grande durabilité. Une réserve de flottabilité incluse dans le bateau le rend difficile à couler. Des blocs de polystyrène insérés à l'avant, à l'arrière et sur les côtés du navire ajoutent une réserve de flottabilité qui permet de le maintenir à flot, même lorsqu'il est submergé par les vagues. La stabilité du bateau, acquise grâce à sa largeur plus importante, offre une garantie supplémentaire de sécurité. Il est ainsi plus facile de hisser des filets à bord.

11. Deux bateaux de démonstration ont été construits et remis au ministère de la pêche du Sri Lanka. Les constructeurs locaux ont été formés à la construction de bateaux de meilleure qualité dans le cadre de deux ateliers pratiques. Un constructeur a informé le ministère qu'il prévoyait de mettre en chantier 50 bateaux au moins selon les nouveaux modèles, en 2024.

### IV. SÉCURITÉ DES OBSERVATEURS

12. La cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OIT/OMI sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes s'est tenue à Genève (Suisse), du 8 au 12 janvier 2024. Les participants à la réunion recommandent aux secrétariats de la FAO, de l'OMI et de l'OIT d'organiser, dans le cadre du Groupe de travail, une réunion d'experts intersessions consacrée au recensement et à l'analyse des lacunes existant au niveau de la protection des observateurs des pêches et des autorités chargées de leur sécurité, notamment en ce qui concerne le système d'assurance, les conflits de compétences et les conditions de travail sécurisées et décentes, et d'étudier les moyens d'améliorer la sécurité, les conditions de travail et les conditions de vie des observateurs des pêches, y compris, le cas échéant, en examinant les instruments internationaux pertinents. Des ressources et des partenaires intéressés sont recherchés pour organiser cette réunion d'experts.

---

<sup>11</sup> <https://www.who.int/fr/campaigns/world-drowning-prevention-day>

<sup>12</sup> <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc8154en>

<sup>13</sup> <https://www.fao.org/fishery/en/vesseldesign/sri-20>

<sup>14</sup> <https://www.fao.org/fishery/en/vesseldesign/sri-23>

## V. TRAVAIL DÉCENT

13. Pendant la période intersessions, la FAO a poursuivi ses travaux sur le travail décent. Elle collabore avec les organes régionaux des pêches afin que ceux-ci intègrent le travail décent dans leurs programmes d'action, y compris l'élimination du travail forcé et du travail des enfants. En 2024, la FAO et l'OIT ont aidé les membres de l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud à soumettre une décision visant la prise en compte de conditions de travail décentes et de la protection des équipages travaillant sur des navires de pêche dans le cadre des législations nationales et des normes internationales pertinentes. En septembre 2024, comme convenu lors de la cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte, la FAO organisera, en collaboration avec l'OIT, un atelier d'experts consacré à l'élaboration de directives à l'intention des organes nationaux des pêches afin de contribuer à la mise en œuvre des instruments de l'OIT et de l'OMI régissant les pêcheurs et les travailleurs de l'industrie des produits de la mer tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## VI. PROMOTION D'UN SYSTÈME D'ASSURANCE

14. La FAO a aidé le réseau mondial de renforcement des capacités visant à accroître l'accès des petits pêcheurs aux services financiers (CAFI SSF) à organiser plusieurs webinaires<sup>15</sup> qui ont attiré de nombreux participants en 2022 et en 2023, pour permettre l'échange de données d'expérience et promouvoir l'accès à l'assurance dans le secteur de la pêche. La collaboration avec l'Association de crédit agricole et rural pour l'Asie et le Pacifique (APRACA) et l'Association africaine du crédit rural et agricole (AFRACA) en vue de promouvoir cet accès se poursuit.

15. En 2024, la FAO a entrepris l'élaboration de directives relatives à l'inspection de l'état de navigabilité et de la sécurité des navires de pêche à petite échelle, ainsi que de directives relatives à l'évaluation de la valeur de ces navires, avec le soutien financier de la Lloyd's Register Foundation. Ces directives devraient faciliter la fourniture de services d'assurance aux petits pêcheurs du monde entier, en particulier aux petits producteurs des pays en développement.

## VII. DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ DES PÊCHEURS, LES ACCIDENTS ET LA MORTALITÉ: PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS

16. En 2022, le Comité des pêches, à sa 35<sup>e</sup> session, a demandé à la FAO de prendre l'initiative de créer une base de données sur la sécurité des pêcheurs, les accidents et la mortalité. À sa 107<sup>e</sup> session, en juin 2023, le Comité de sécurité maritime de l'OMI a encouragé les secrétariats de l'OIT, de la FAO et de l'OMI à poursuivre leur coopération en faveur de la sécurité et du travail décent dans le secteur de la pêche et de la lutte contre la pêche INDNR, dans le cadre de leurs compétences respectives. Dans ce contexte, la FAO a produit un document de travail contenant des recommandations pour les étapes à venir, qui a été examiné par les participants à la cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte<sup>16</sup>.

17. La cinquième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte est convenue de la nécessité d'organiser un atelier d'experts sur les données relatives aux liens de causalité. L'atelier a

---

<sup>15</sup> [https://www.rfilc.org/event\\_keywords/fao-cafi-ssf-network-webinar-talk-series/](https://www.rfilc.org/event_keywords/fao-cafi-ssf-network-webinar-talk-series/)

<sup>16</sup> Les documents de réunion sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/iuu-fishing/tools-and-initiatives/joint-working-group-on-iuu-fishing/5/fr/>.

pour but de convenir de l'objectif général de la base de données et des responsabilités, et d'élaborer une feuille de route pour sa mise en place. Les participants à la réunion ont également suggéré que la FAO, l'OIT et l'OMI collaborent à l'élaboration d'activités de renforcement des capacités aux fins de la réalisation d'enquêtes sur les accidents dans le secteur de la pêche et de l'établissement de rapports à ce sujet. La FAO sollicite l'appui financier des membres afin d'organiser cet atelier mondial d'experts et de faire avancer les recommandations.

### **VIII. CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE (IFISH6) ORGANISÉE PAR LA FAO, L'INSTITUT NATIONAL POUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE (NIOSH) DES ÉTATS-UNIS ET LE CENTRE DU NORD-EST (NEC) POUR L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE**

18. Du 8 au 12 janvier 2024, la FAO, l'Institut national pour l'hygiène et la sécurité professionnelle (NIOSH) des États-Unis et le Centre du Nord-Est (NEC) pour l'hygiène et la sécurité professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche ont organisé la sixième Conférence internationale sur la santé et la sécurité dans l'industrie de la pêche (IFISH6), au siège de la FAO. À cette occasion, 166 participants, parmi lesquels des chercheurs, des professionnels de la sécurité et de la santé, des formateurs, des travailleurs et des spécialistes du secteur, des fonctionnaires, des représentants des autorités de réglementation et d'autres professionnels issus de 31 pays se sont réunis pour faire progresser les travaux de recherche en matière de sécurité et de santé dans le secteur et accroître la sensibilisation et les connaissances en matière de sécurité et de santé à l'échelle mondiale.

19. Les principaux points soulevés concernaient la nécessité de veiller à ce que la gestion des pêches et les réglementations ne contraignent pas les pêcheurs à faire des choix dangereux et demeurent pratiques lorsqu'elles sont appliquées par les pêcheurs et par les groupes du secteur; de simplifier les réglementations de manière à éviter les doublons ou les chevauchements; et de prendre en compte la fatigue et la santé des travailleurs dans le cadre de la gestion des pêches. Les experts ont rappelé que la gestion des pêches pouvait avoir des répercussions directes ou indirectes sur la sécurité et qu'il était important de prendre en compte la sécurité dans les décisions et les politiques relatives à la gestion des pêches.

20. Des préoccupations ont été exprimées concernant la vulnérabilité particulière des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur dans les pays en développement, et il a été demandé à la communauté internationale d'accorder une plus grande attention à ces groupes. L'importance qu'il convient d'accorder à la stabilité et à l'entretien des navires a été soulignée. Des programmes de formation complets visant à améliorer la sécurité de la pêche à petite échelle et soutenus par la fourniture d'équipements de sécurité (pièces de rechange pour le moteur, matériel de sauvetage et de communication) à des prix abordables constituent des éléments importants. Le changement climatique a été indiqué comme étant un problème émergent ayant une incidence sur la sécurité des pêcheurs et celle des navires de pêche. Davantage de ressources sont nécessaires afin de garantir une amélioration tangible de la sécurité des petits pêcheurs et des travailleurs du secteur dans les pays en développement.

### **IX. DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

21. Lors de la 27<sup>e</sup> session du Comité des pêches (2007), les membres ont exprimé des préoccupations au sujet de la sécurité en mer des navires de pêche, en particulier les navires

de pêche à petite échelle. Il a été proposé que la FAO élabore des directives sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer et que le Comité des pêches envisage d'élaborer un plan d'action international sur ce sujet<sup>17</sup>. Les plans d'action internationaux sont établis sur une base volontaire et peuvent également être conçus dans des situations où il serait utile d'adopter une approche régionale de la sécurité en mer. La notion de plan d'action international laisse également aux États la possibilité d'élaborer un plan d'action national.

22. Une consultation d'experts sur les meilleures pratiques en matière de sécurité en mer dans le secteur de la pêche s'est tenue à la FAO, à Rome, du 10 au 13 novembre 2008. Les participants ont vivement recommandé l'élaboration d'un plan d'action international sur la sécurité dans le secteur de la pêche, qui inclurait les directives<sup>18</sup>. En 2015, la FAO a publié des *Directives techniques pour une pêche responsable. Opérations de pêche*, dont le troisième volet porte sur les pratiques optimales visant à améliorer la sécurité en mer dans le secteur de la pêche (*3. Best practices to improve safety at sea in the fisheries sector*)<sup>19</sup>. L'objectif premier de ces directives techniques est de contribuer à l'élaboration de stratégies nationales en matière de sécurité dans le secteur de la pêche. L'annexe 5 présente un aperçu des thèmes qui pourraient être abordés dans le cadre d'un plan d'action international sur la sécurité dans le secteur de la pêche.

23. L'élaboration du plan d'action international a été interrompue et n'a plus été inscrite à l'ordre du jour du Comité des pêches. Toutefois, le nombre d'accidents et de décès survenus dans le secteur de la pêche artisanale et à petite échelle reste élevé et on ne dispose pas de directives internationales relatives à la diminution des accidents dans ce secteur.

## X. LA VOIE À SUIVRE

24. La FAO continuera d'aider les membres et les partenaires, à leur demande, à renforcer leurs capacités à améliorer la sécurité des pêcheurs et des navires de pêche dans le monde entier. L'objectif prioritaire de l'Organisation est d'améliorer la sécurité de la pêche à petite échelle afin de réduire le nombre d'accidents et de décès. En collaboration avec l'OMI et l'OIT, la FAO entend combler les lacunes au niveau des directives mondiales relatives à la sécurité de la pêche à petite échelle et promouvoir les conventions, directives, codes et recommandations existants qui contribuent à la sécurité dans le secteur de la pêche.

---

<sup>17</sup> Rapport de la 27<sup>e</sup> session du Comité des pêches, paragraphe 82.

<https://www.fao.org/documents/card/en/details=fbcec2b7-43db-555e-b4ad-550a04e2c0ca>

<sup>18</sup> Le rapport de la consultation d'experts sur les pratiques optimales en matière de sécurité en mer dans le secteur de la pêche est disponible, en anglais, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/publications/card/en/c/f5124991-d5b9-5495-ad09-03312e75f1b2/>

<sup>19</sup> Fisheries operations (Opérations de pêche). Best practices to improve safety at sea in the fisheries sector (pratiques optimales visant à améliorer la sécurité en mer dans le secteur de la pêche). FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No. 1, Suppl. 3. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/a1b72478-f598-43f0-81c6-98f957d7bf4d/>